

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 5 : agir au plus près des habitants</b>	<b>A5</b>
<b>Contrat de plan Etat Région 2021-2027</b>	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le protocole d'accord sur le CPER 2021-2027,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** le Contrat d'avenir des Pays de la Loire signé le 08 février 2019 entre le Préfet de la région Pays de la Loire et la Présidente du Conseil régional des Pays de la Loire,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 22 mars 2022,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027 tel que figurant en annexe.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble, Eléonore REVEL

et Eléonore REVEL.

REÇU le 28/03/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs